

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 170
N° 14 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 16
no Fepuare 2021

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

*NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 14 du 16 Février 2021*

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

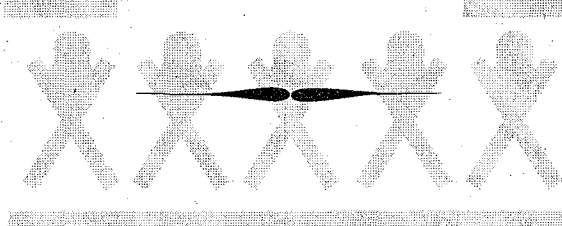
ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Arrêté n° 5-2021 APF/SG du 12 février 2021 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française

3558



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETE n° 5-2021 APF/SG du 12 février 2021 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 683 PR du 29 janvier 2021 de M. le Président de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 987 PR du 10 février 2021 de M. le Président de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er – La session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française est ouverte à compter du 18 février 2021 à 9 heures avec l'ordre du jour suivant :

- projet de loi du pays modifiant la loi du pays n° 2020-9 du 27 mars 2020 portant modification du contrat de soutien à l'emploi (CSE) et portant création des dispositifs de sauvegarde de l'emploi mobilisables en cas de circonstances exceptionnelles et modifiant le code du travail ;
- projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2020-26 du 17 septembre 2020 définissant les conditions et critères d'attribution des avances et prêts accordés aux personnes morales autres que les communes dans le cadre de la gestion de la crise covid-19 ;
- projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2020-12 du 21 avril 2020 portant diverses mesures d'urgence en matière économique en raison de l'épidémie de covid-19 ;
- projet de délibération portant modification de la délibération n° 2012-30 APF du 26 juillet 2012 portant mesure d'application de la loi du pays n° 2012-8 du 30 janvier 2012 portant traitement des situations de surendettement des particuliers et modification du code de procédure civile de la Polynésie française ;
- projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2012-9 du 22 mai 2012 portant diverses mesures en faveur du développement de l'activité de croisière en Polynésie française ;
- projet de loi du pays n° 2019-9 du 10 avril 2019 portant modification du code des impôts (art. LP. 6. – Exonération de taxe de mise en circulation pour les véhicules mixtes tout-terrains destinés aux îles autres que Tahiti et Moorea acquis jusqu'au 31 décembre 2020) à réactiver la mesure ;
- projet de loi du pays n° 2019-31 du 2 décembre 2019 portant diverses mesures fiscales et douanières (Art. LP. 10. – Application du taux réduit de TVA aux prestations rendues par les établissements agréés dans lesquels sont dispensées des activités physiques ou sportives à retirer la convention) ;
- projet de délibération portant modification de la délibération n° 2001-200 APF du 4 décembre 2011 modifiée portant code de la procédure civile de la Polynésie française ;
- projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;
- projet de délibération portant approbation du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 de la Polynésie française ;
- projet de loi du pays portant reconnaissance des professions artistiques de Polynésie française et diverses mesures de soutien à ces professions ;
- projet de délibération portant approbation du projet de convention Etat/Polynésie française relative au service militaire adapté de Polynésie française ;
- projet de délibération portant création d'un dispositif de soutien au tourisme d'intérieur dénommé "Titeti Ai'a" pour les séjours en Polynésie française.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 février 2021.
Gaston TONG SANG.